



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION DANS LA
RUE FRANCOIS BACQUET**
Arrêté de Police N° 14/2025 (ST) du 11 février 2025

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du rassemblement
du Conseil Municipal, du conseil municipal de la jeunesse, des
membres de la FNACA, des sociétés et associations locales, des
directeurs et directrices d'école et des membres du CCAS
organisé à l'occasion de la commémoration du 19 Mars 1962, date
anniversaire du « Cessez le feu » officiel de la guerre d'Algérie.

ARRETE

Article 1

Le rassemblement est prévu à 18h00 dans la rue François
Bacquet (face au monument aux morts) pour un dépôt de gerbes
à 18h15.

Article 2

La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 17h45 à
18h30.

Article 3

Des barrières seront mises en place par les services techniques
de la commune aux endroits suivants :

- Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès
- Rue François Bacquet au niveau du rond-point croisement
de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.

Article 4

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police
de DOUAI

Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun
en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,
Le 11 février 2025

Le Maire,
Maryline LUCAS